

crois devoir prendre la position que je viens d'exposer.

M. DEVLIN : Je me lève simplement pour appuyer ce qui a été si bien dit par l'honorable député de Russell (M. Edwards).

J'aimerais relever un point qui a été soulevé, il y a un instant, par mon honorable ami, le député de l'Île du Prince-Edouard (M. Davies), relativement aux considérations de parti qui peuvent se rattacher à la question que nous discutons présentement. Je puis l'assurer que, quel que soit le pouvoir dont le ministre des Pêcheries sera revêtu par le bill maintenant soumis, l'un des deux partis politiques ne pourra en souffrir beaucoup plus que l'autre, vu que ceux qui sont engagés dans le commerce de bois, pour ce qui regarde la vallée de l'Ottawa, du moins, appartiennent aux deux partis, et si l'un des deux est puni, l'autre sera atteint également.

Dernièrement, les marchands de bois de la vallée de l'Ottawa furent considérablement alarmés par la loi actuelle. Ils crurent que si cette loi était appliquée, leurs intérêts, leurs droits acquis, comme l'a dit le député de Russell, en souffriraient.

Or, si les représentations faites par les marchands de bois de la vallée de l'Ottawa, étaient bien fondées, et je crois qu'elles le sont, c'est-à-dire que, si la loi actuelle était appliquée, ils seraient obligés de transporter ailleurs leurs scieries, quelle en serait la conséquence ? Mais, M. l'Orateur, la disparition des scieries de la vallée de l'Ottawa—je ne parle que de celle-ci—serait un coup sérieux infligé au commerce de la ville d'Ottawa et un coup sérieux au commerce de la ville de Hull. Nous savons, en effet, que la population de la ville de Hull et une partie considérable de la population de la ville d'Ottawa dépendent du maintien des scieries de l'Ottawa pour leur subsistance. Tous ceux qui visitent la Chaudière, à toute heure du jour, durant les mois de l'été, aperçoivent les centaines, ou plutôt les milliers d'hommes qui travaillent à cet endroit et qui gagnent leur vie dans les scieries de cette localité.

L'honorable député de Russell a prouvé que la construction de ces appareils à consumer la sciure et les mesures à prendre pour transporter les déchets ou la sciure de bois dans ces appareils, imposeraient une immense dépense aux marchands de bois de la Chaudière, vu la situation particulière des scieries.

La question est aussi de savoir si le dépôt de la sciure dans l'Ottawa est un plus grand inconvénient que ne le serait la fumée des appareils à consumer.

Cette question est très sérieuse. Des appareils à consumer construits dans toutes les scieries d'Ottawa, situées dans le voisinage immédiat de Hull, le nuage de fumée qui s'élèverait, serait plus désagréable, nuirait plus à la ville d'Ottawa que le dépôt de sciure dans la rivière ne nuit aux touristes.

Si quelques-uns ont le droit de se plaindre de la sciure de bois qui est déposée dans l'Ottawa, ce sont bien les propriétaires de la vallée de l'Ottawa, surtout ceux qui résident sur les bords de la rivière. Or, l'honorable député de Russell (M. Edwards) a fait voir que des pétitions ont été récemment signées par presque tous ces propriétaires, ce qui montre qu'ils ne sont aucunement opposés au bill qui est actuellement proposé par le ministre de la Marine et des Pêcheries.

Je me suis levé simplement pour appuyer ce que vient de dire si bien l'honorable député de Russell, et pour ajouter aussi mon témoignage en faveur de cette protection à laquelle ont droit les marchands de bois de la Chaudière.

Sir JAMES GRANT : J'ai écouté avec un grand intérêt les observations qui sont tombées de la bouche de deux hommes compétents sur la question des dépôts de sciure de bois dans les rivières du Canada. L'un d'eux est l'honorable député de Russell (M. Edwards) et l'autre l'honorable député du comté d'Ottawa (M. Devlin). Ces deux messieurs vivent dans cette partie du pays. Le premier, surtout, a de très grands intérêts dans l'industrie du sciage du bois et ses observations s'appuient sur une connaissance technique du sujet que nous discutons.

C'est un marchand de bois très expérimenté, qui connaît l'effet que peut produire les dépôts de sciure de bois dans les cours d'eau, et son opinion a un mérite tout particulier.

Depuis que je vis dans la vallée de l'Ottawa, je me suis occupé de cette question de sciure de bois. Plusieurs personnes croient que c'est une substance délétère. En ma qualité de membre de la profession médicale, on me demandera, peut-être mon opinion sur la question de savoir quel a été son effet sur la santé ? Je dirai que sur toute l'étendue de la rivière Ottawa où passe tout le temps la sciure de bois, il y a une nombreuse population, et que si nous nous enquêrions de la vie intérieure des familles de cette région, nous constatons que, dans chacune d'elles, il y a dix ou douze enfants, au moins. D'où il suit que la sciure de bois qui passe par les eaux de l'Ottawa ne saurait être considérée comme préjudiciable à la santé.

Pour ce que regarde le poisson, on parle de sa destruction dans la rivière Ottawa. Je me permettrai de dire à la Chambre que tous ceux qui vivent ici depuis vingt-cinq ans et qui comparent les produits de la pêche d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui, comme on peut le voir sur notre marché, tous les vendredis matins, trouvent aujourd'hui un étalage du plus beau poisson que l'on puisse trouver dans tous les cours d'eau du Canada ; d'où vient ce poisson ? En grande partie de l'Ottawa et des lieux mêmes où l'on prétend que la sciure de bois a un effet délétère.

Une troisième raison se trouve dans un rapport de l'un des premiers ingénieurs du Canada, M. Sandford Fleming. Il traite ce sujet avec le plus grand soin, et l'on trouve dans son savant rapport des opinions qui peuvent être acceptées avec confiance.

Certains propriétaires riverains se plaignent de dommages causés par les opérations des marchands de bois. Mais en quoi ces dommages consistent-ils ? Ces dommages seraient causés par des déchets de scieries amassés en quantités considérables sur le rivage et qui se vendent, tous les ans, une somme importante, sans mentionner le fait que ceux qui empilent ce bois, y trouvent tout le combustible dont ils ont besoin eux-mêmes. Cependant, certaines personnes trouvent beaucoup à redire à ces déchets. Mais M. Sandford Fleming, dans la conclusion de son rapport dit :

Quand à l'avenir, il est bien établi qu'il n'est aucunement probable que la navigation entre Ottawa et Grenville soit irrémédiablement ou sérieusement obstruée d'ici à des siècles par la cause assignée.